

Coordination Suisse–OMC

Schweizer Koordination gerechter Welthandel

Comité : Alliance Sud, Déclaration de Berne, Pro Natura
Union suisse des paysans, Union syndicale suisse, Uniterre

Conférence ministérielle de l'OMC à Hongkong
Conférence de presse du 5 décembre 2005

Conférence ministérielle de l'OMC 2005 à Hong-Kong

Quels seraient les éléments essentiels d'un cycle de négociations sur le développement?

Si le cycle de Doha n'avance pas beaucoup, cela est dû en grande partie au fait que les exigences en matière d'accès au marché ont pratiquement évincé l'Agenda pour le développement. Les exportateurs agricoles parmi les pays en développement posent des exigences dont certaines sont contraires aux intérêts d'autres pays en développement. Et les pays industrialisés veulent que la moindre concession faite dans le domaine agricole, y compris lorsque c'est au bénéfice de tous les pays en développement (subventions aux exportations), soit compensée par de larges contreparties dans le domaine industriel et dans celui des services.

La Coordination Suisse–OMC estime qu'une concentration sur l'Agenda pour le développement pourrait débloquer le cycle de Doha. Les points ci-après seraient au centre d'une telle réorientation du cycle de Doha:

Agriculture

Un petit groupe de pays exportateurs agricoles, à savoir les Etats-Unis, le Brésil, l'Argentine, la Thaïlande et l'Australie, tirent parti d'une libéralisation globale du commerce dans le domaine de l'agriculture. Les perdants sont de nombreux pays en développement disposant aujourd'hui d'un accès préférentiel au marché. Si Doha était vraiment un cycle sur le développement, il en sortirait ce qui suit:

- Tous types de subventions à l'exportation de biens agricoles sont supprimés, car les subventions à l'exportation font pression sur les prix du marché mondial.
- Les pays industrialisés modèrent l'escalade tarifaire pour les produits agricoles transformés, élargissant ainsi l'accès au marché en faveur de l'industrie alimentaire transformatrice dans les pays en développement.
- Chaque pays a le droit d'avoir sa propre agriculture, donc aussi d'assurer sa sécurité et sa souveraineté alimentaires par des mesures protectrices appropriées. Les pays en développement, tout particulièrement, doivent avoir la possibilité de réintroduire ou relever les droits de douane agricoles qu'ils ont, lors du dernier cycle de l'OMC, réduits drastiquement ou supprimés, soit parce que cela leur

avait été imposé directement, soit parce que les directives de la Banque mondiale et des pays donateurs les y avaient contraints.

Services (GATS)

Ce sont les entreprises de services très performantes du Nord qui insistent sur l'accès au marché dans les négociations du GATS. Ainsi, les prestataires de services américains attendent de nouvelles possibilités d'accès au marché dans les domaines de la santé et de la formation, les entreprises européennes de l'eau pressent les membres de l'OMC d'ouvrir leurs systèmes d'approvisionnement en eau, et les prestataires de services financiers veulent que les pays en développement libéralisent plus avant leurs marchés financiers. Si Doha était vraiment un cycle sur le développement, il en sortirait notamment ce qui suit:

- Les pays industrialisés renoncent, dans les négociations sur les services, à contraindre les pays en développement à ouvrir leur marché dans des domaines où ceux-ci ne soumettent pas des offres de leur propre initiative. La Suisse doit en outre rejeter la proposition de l'UE consistant à fixer des «benchmarks» contraignants pour tous les domaines du GATS. La structure variable de l'accord du GATS demeure judicieuse sur le plan de la politique de développement.

Biens industriels et ressources naturelles (NAMA)

Les pays aujourd'hui industrialisés réclament une ouverture du marché dans le domaine des biens industriels, alors que leur propre industrialisation s'est faite sous la protection de droits de douane importants. Les grandes entreprises veulent pouvoir disposer d'un accès encore meilleur marché aux ressources naturelles en supprimant totalement les droits de douane dans des secteurs comme la pêche et la forêt. Si Doha était vraiment un cycle sur le développement, il en sortirait ce qui suit:

- Pour les biens industriels, les pays industrialisés revoient fortement à la baisse leurs exigences actuelles concernant la diminution des droits de douane vis-à-vis des pays en développement. Les pays en développement doivent bénéficier d'une latitude suffisante pour pouvoir moduler eux-mêmes, selon les secteurs et les catégories de biens, les éventuelles baisses de droits de douane.
- Les ressources naturelles sont exclues de la libéralisation. Les forêts tropicales, en particulier, sont en train de disparaître à grande vitesse en raison d'un déboisement effréné. Dans le monde entier, les populations de poissons sont menacées par la surpêche. Or, l'accès aux ressources naturelles est un élément essentiel du développement durable pour les populations locales.

Révision d'accords existants

Du point de vue de la politique de développement, les améliorations ci-après doivent être apportées dans le cadre de la révision d'accords existants:

- La révision de **l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle (TRIPs)** prévoit, en ce qui concerne les médicaments, le droit pour les pays en développement d'obtenir des licences obligatoires ou d'importer des génériques sous licence obligatoire à partir d'autres pays en développement, sans limiter ce droit à certaines maladies épidémiques seulement et sans l'accorder uniquement

durant une certaine période transitoire. L'accord révisé sur les TRIPs doit en outre interdire les brevets sur le vivant et empêcher la biopiraterie en obligeant les membres de l'OMC à reconnaître les dispositions y relatives de la Convention sur la biodiversité.

- Une **réglementation précise sur les appellations d'origine** (pas seulement pour le vin et les spiritueux) favorisant la transparence et permettant à tous les pays de préserver et d'encourager les spécificités de leurs produits.
- **De nouvelles dispositions sur le traitement spécial et différencié** qui soient permanentes et contraignantes. Les délais transitoires ne seraient pas fixés en années, mais subordonnés à la réalisation d'états et d'objectifs socio-économiques mesurables. Le traitement spécial et différencié garantirait aux pays en développement une marge de manœuvre et une autonomie en politique économique et le droit d'accompagner aussi les stratégies de promotion économique et d'industrialisation par des mécanismes étatiques d'intervention, de soutien et de sélection.

Sonja Ribí
Pro Natura – Friends of the Earth Switzerland
Case postale, CH-4018 Bâle
Tél. +41 61 317 92 42
sonja.ribi@pronatura.ch
www.pronatura.ch

Joignable à Hong Kong au numéro de portable: +852 6124 4975